

ROYAUME DU MAROC

STATION DE TRANSFERT D'ENERGIE PAR POMPAGE (STEP) EL MENZEL (300 à 400 MW)

DOCUMENT DE PREQUALIFICATION N° SP 4121094

**POUR LA PASSATION DE MARCHES DE CONCEPTION, FOURNITURE
DES EQUIPEMENTS, CONSTRUCTION, INSTALLATION ET MISE EN
SERVICE DE LA STATION DE TRANSFERT D'ENERGIE PAR POMPAGE
(STEP) EL MENZEL (300 à 400 MW)**

ADDITIF N° 7

Sommaire

Article 1.	Objet de l'Additif n°7.....	3
Article 2.	Modification du point « 5 » de "l'Avis de Préqualification"	3
Article 3.	Modification des articles IC 17.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification"	3
Article 4.	Modification des articles IC 19.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification"	4
Article 5.	Dispositions générales	4

Article 1. Objet de l'Additif n°7

Le présent Additif n°7 au Dossier de Préqualification n° SP 4121094, a pour objet :

- La modification du point « 5 » de "l'Avis de Préqualification" complété par l'Article 2 de l'Additif n°6, portant sur le report de la date de dépôt des dossiers de candidature.
- La modification des articles IC 17.1 et IC 19.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification" et les Articles 3 et 4 de l'Additif n°6, pour le report de la date limite de dépôt des dossiers de candidature et de la date d'Ouverture des dossiers de candidature.

Article 2. Modification du point « 5 » de "l'Avis de Préqualification" et de l'Article 2 de l'Additif n°6

Le point « 5 » du critère 4.2 de "l'Avis de Préqualification", tel qu'amendé, par l'Article 2 de l'Additif n°6, est modifié comme suit :

Les dossiers de candidature pour la préqualification établis et présentés conformément aux prescriptions du Dossier de la Préqualification doivent être remis dans des enveloppes scellées et cachetées et clairement marquées « Candidature de préqualification n° SP 4121094 pour le Projet de la Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) El Menzel (300 à 400 MW) » et doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Approvisionnements et Marchés (adresse indiquée ci-après) avant **le 30 Janvier 2024** (avant 09h00 heure locale du Royaume du Maroc).
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Approvisionnements et Marchés (adresse indiquée ci-après) avant **le 30 Janvier 2024** (avant 09h00 heure locale du Royaume du Maroc).

Article 3. Modification des articles IC 17.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification" et de l'Article 3 de l'Additif n°6

L'article IC17.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification", tel qu'amendé par l'Article 3 de l'Additif n°6, est modifié comme suit :

IC 17.1	La date et l'heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes : Date : 30 Janvier 2024 (au lieu de la date du 26 Décembre 2023 prévue dans l'Additif n°6 au Dossier de Préqualification) Heure : Avant 9h00 heure du Royaume du Maroc Le candidat ne pourra pas remettre son dossier de candidature par voie électronique.
IC 17.1	Aux fins de dépôt des candidatures , uniquement, l'adresse du Maître de l'Ouvrage est la même que pour IC 1.1 ci-avant À l'attention de : Monsieur le Président de la Commission Grands Projets Adresse : Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable - Branche Électricité Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) 65, Rue Othman Ben Affan - BP 13 498 Ville : Casablanca Pays : Royaume du Maroc La date et heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes: Date: 30 Janvier 2024 (au lieu de la date du 26 Décembre 2023 prévue dans l'Additif n°6 au Dossier de Préqualification) Heure: Avant 09H00 (heure Marocaine)

Article 4. Modification des articles IC 19.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification" et de l'Article 4 de l'Additif n°6

L'article IC19.1 de la Section II "Données Particulières de la Préqualification", tel qu'amendé par l'article 4 de l'Additif n°6, est modifié comme suit :

IC 19.1	<p>L'ouverture des dossiers de candidature se déroulera en séance publique et aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes :</p> <p style="text-align: center;">Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable - Branche Électricité Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) 65, Rue Othman Ben Affan BP 13 498 Casablanca MAROC</p> <p>Date: 30 Janvier 2024 (au lieu de la date du 26 Décembre 2023 prévue dans l'Additif n°6 au Dossier de Préqualification) Heure: A partir de 09H00 (heure Marocaine)</p>
----------------	--

Article 5. Dispositions générales

Toutes les autres dispositions du Dossier de la Préqualification n° SP 4121094, de l'Additif n°1, de l'Additif n°2, de l'Additif n°3, de l'Additif n°4, de l'Additif n°5 et de l'Additif n°6 non modifiées par le présent Additif n°7 restent inchangées.

Le présent Additif n°7 fait partie intégrante du Dossier de Préqualification n° SP 4121094 complété par l'Additif n°1, l'Additif n°2, l'Additif n°3, l'Additif n°4, l'Additif n°5 et l'Additif n°6, il doit être paraphé à toutes les pages et inclus obligatoirement avec le Dossier de Préqualification, dans le dossier de candidature soumis par le Candidat.

Directeur Pôle Développement



Signé: **M. BOURAMTANE**